

ÉDITION 2014 DU SOCIAL INSTITUTIONS AND GENDER INDEX (SIGI)



Social Institutions
& Gender Index

L'Indicateur SIGI (« Institutions Sociales et Égalité femme-homme ») mesure les discriminations qui s'exercent contre les femmes au sein des institutions sociales de 160 pays. Les institutions sociales discriminatoires regroupent les normes sociales, les pratiques et les lois formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes aux ressources et opportunités économiques. Le SIGI comprend des fiches pays, un classement des pays et une base de données ; il constitue un outil de recherche et de plaidoyer politique pour la communauté du développement et pour les décideurs politiques.

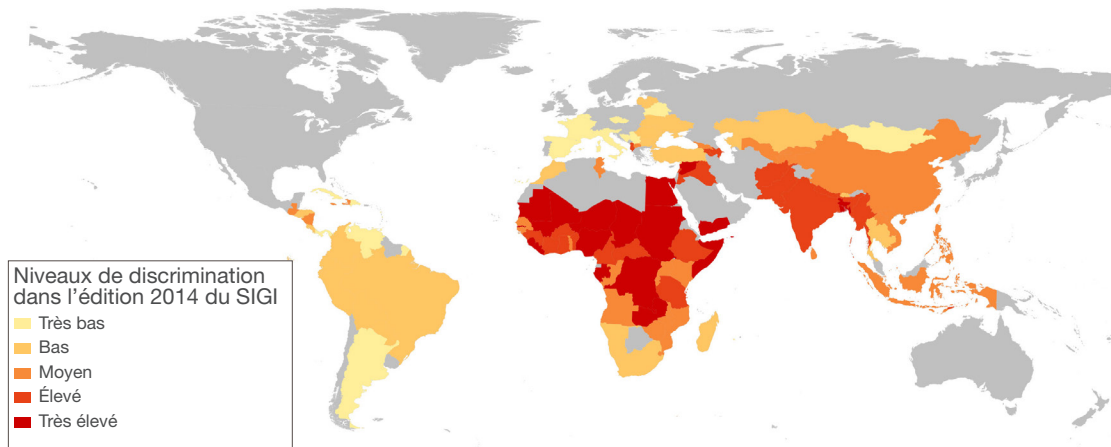
Le SIGI mesure les institutions sociales discriminatoires à travers cinq dimensions englobant les principaux domaines socio-économiques qui affectent les femmes au cours de leur cycle de vie : les discriminations au sein du code de la famille, les atteintes à l'intégrité physique, la préférence pour les garçons, l'accès restreint aux ressources et aux biens, et les atteintes aux libertés civiles. Ces dimensions considèrent les écarts femme-homme en termes de droits et d'opportunités comme une conséquence directe de la discrimination de genre au sein des législations, des attitudes et des pratiques.

L'édition 2014 du SIGI témoigne de la nature globale des inégalités femme-homme quels que soient les niveaux de revenus ou de développement : éliminer la discrimination de manière efficace dépend des engagements nationaux et des priorités fixées, et non du PIB et de la croissance économique. La réduction des disparités entre les droits des femmes et des hommes améliore directement le bien-être des femmes et leurs opportunités tout au long de leur de vie. Les données du SIGI révèlent que les écarts femme-homme dans les institutions sociales se traduisent par des écarts femme-homme dans les indicateurs de développement tels que la participation au marché du travail, les niveaux de pauvreté et de marginalisation, et l'accès à l'éducation.

Indicateur « Institutions Sociales et Égalité femme-homme » (SIGI)				
Les discriminations au sein du code de la famille	Les atteintes à l'intégrité physique	La préférence pour les garçons	L'accès restreint aux ressources et aux biens	Les atteintes aux libertés civiles
<ul style="list-style-type: none"> • Âge légal du mariage • Mariage précoce • Autorité parentale • Droits à l'héritage 	<ul style="list-style-type: none"> • Violence contre les femmes • Mutilation génitale féminine • Autonomie reproductive 	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes manquantes • Préférences liées à la fertilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès sécurisé à la terre • Accès sécurisé aux biens autres que la terre • Accès aux services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'espace public • Participation à la vie politique

Quels sont les nouveaux résultats ?

Pour l'édition 2014, la base de données a été renforcée par l'introduction de nouvelles variables et la couverture géographique s'est étendue aux pays de l'OCDE. La base de données « Égalité femme-homme, Institutions et Développement » (GID-DB) (<http://stats.oecd.org>) inclut six nouvelles variables liées aux enjeux clés en termes de droits à la santé sexuelle et reproductive, de pouvoir de décision au sein de la famille et d'allocation du temps aux soins non rémunérés.



©Artique

Résultats principaux en 2014

- **Les discriminations au sein du code de la famille** : le nombre de mariages précoces est en diminution, mais la pratique reste répandue : en moyenne, 16 % des filles âgées de 15 à 19 ans dans les pays non-OCDE sont mariées (au Niger elles représentent 60 %). Seuls 55 pays dans les 160 du SIGI accordent les mêmes droits à l'héritage aux femmes qu'aux hommes, que ce soit dans la législation ou en pratique.
- **Les atteintes à l'intégrité physique** : 35 % des femmes pensent que la violence domestique est justifiée sous certaines conditions (92 % en Guinée) ; 30 % des femmes ont été victimes de violence fondée sur le sexe au cours de leur vie (elles sont près de 80 % en Angola). Dans les 28 pays où la mutilation génitale féminine est une pratique répandue, 47 % des femmes et des filles ont en été victimes.
- **La préférence pour les garçons** : plus de 90 millions de femmes sont dites « manquantes » dans le monde, dont 80 % en Inde et en République populaire de Chine.
- **L'accès restreint aux ressources et aux biens** : les lois et les pratiques coutumières de 102 pays continuent de restreindre l'accès des femmes à la terre.
- **Les atteintes aux libertés civiles** : seulement un membre du parlement sur cinq est une femme. Même avec les quotas législatifs, les femmes occupent moins de 10 % des sièges parlementaires au Brésil, en Égypte, en République démocratique du Congo et en République du Congo.

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 25 pays de l'OCDE et 18 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev

Pour plus d'informations sur le programme genre du Centre de développement de l'OCDE :

dev.gender@oecd.org

www.genderindex.org